

DÉCLARATION DU CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN - CSN SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'instar des autres services publics, les institutions d'enseignement supérieur ont subi d'importantes compressions. Nos gouvernements conçoivent les établissements d'enseignement supérieur comme des lieux devant former des travailleuses et travailleurs qui répondent aux besoins des entreprises et que, pour être « efficients », ils doivent eux-mêmes fonctionner sur le modèle des entreprises privées. Cette dérive marchande en éducation impose aux établissements une orientation managériale et concurrentielle dans la recherche de sources de financement externes, ce qui dévalorise tout ce qui n'est pas « rentable ».

La collégialité comme mode de gestion : une nécessité

Nous croyons qu'il faut dénoncer l'approche managériale, calquée sur l'entreprise privée et porteuse de dérives autoritaires, dans la gestion des établissements d'enseignement supérieur. Il faut certes gérer et administrer nos collèges et nos universités, mais les personnels qui y œuvrent ne peuvent en aucun cas être considérés comme de simples exécutants. Ce sont les professeur.e.s, les personnes chargées de cours, le personnel professionnel, les techniciennes et techniciens ainsi que l'ensemble des personnels de soutien qui portent directement les missions de l'enseignement supérieur et à ce titre, elles et ils doivent pouvoir participer de manière authentique aux décisions relatives à la conduite de ces missions. Il faut dès lors exiger la mise en place de mesures règlementaires et législatives qui assurent une réelle collégialité de la gestion des cégeps et des universités, notamment en assurant à tous les groupes présents dans les établissements, incluant les étudiantes et les étudiants, une participation réelle et appropriée aux instances décisionnelles qui les concernent.

Un financement suffisant et équitable pour l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur

L'importance de l'enseignement supérieur, dans une société moderne et démocratique, commande par ailleurs que son financement soit à la hauteur de nos attentes et aspirations, tant dans son volume que dans son mode d'attribution.

La situation actuelle, qui prévaut depuis longtemps en ce domaine, a généré une logique de concurrence entre les établissements et les ordres d'enseignement, notamment dans la course au recrutement d'effectifs étudiants internationaux, dans le développement de programmes de formation lucratifs orientés vers les seuls besoins des entreprises ainsi que dans la recherche subventionnée et le développement immobilier. Cela doit cesser.

Assemblée générale du CCMM 31 janvier 2018



Il faut aussi dénoncer le fait que le développement institutionnel de l'enseignement supérieur s'appuie sur la précarisation croissante des personnels et des différents effectifs étudiants, ainsi que sur une fragmentation de la tâche des enseignantes et enseignants contractuels, qui ne correspond ni plus ni moins qu'à un «néo-taylorisme» qui n'a pas sa place en enseignement supérieur et porte atteinte à l'autonomie professionnelle, en plus de favoriser le recours au privé.

Il faut réclamer que des modifications soient apportées aux modes de financement des institutions d'enseignement supérieur, de sorte à les rendre plus équitables et pour donner aux établissements les moyens de remplir l'ensemble de leurs missions (l'enseignement, la recherche et la création ainsi que le service à la communauté). Par exemple, le financement doit être plus équitablement réparti entre les domaines de recherche et les personnes qui y œuvrent, soutenir davantage la recherche fondamentale et protéger la recherche et la création libres.

Il est également essentiel d'accorder un poids plus approprié aux étudiantes et étudiants à temps partiel dans le financement des établissements, ce qui contribuerait notamment à l'accessibilité aux études supérieures pour les étudiantes et étudiants adultes, de première génération ou ayant des parcours atypiques. Le niveau de financement doit également permettre d'assurer l'accessibilité aux études supérieures des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers. Le mode de financement doit, de son côté, être prévisible et stable plutôt que ponctuellement dédié à des projets ciblés, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

La lutte à la précarité au cœur des solutions

Le réinvestissement qui s'annonce doit garantir, tant dans les cégeps que les universités, un traitement plus équitable des personnes chargées de cours et permettre que les catégories de personnel professionnel et de soutien qui ont subi des suppressions de postes importantes lors des compressions budgétaires retrouvent au moins leur niveau d'effectifs antérieur. Il s'agit d'un respect minimal de la contribution de ces personnes à la mission universitaire et collégiale.

Au-delà de ces considérations, il faut réclamer du gouvernement un engagement ferme et concret pour améliorer l'accessibilité aux études supérieures. Nous devons dans cet esprit réclamer des conditions financières et d'études propices à la réussite de toutes et tous. Cela implique la gratuité scolaire; cela implique aussi une amélioration du programme d'aide financière aux études, particulièrement pour les jeunes et adultes ayant des parcours atypiques ou devant étudier à temps partiel, et une rémunération pour les étudiantes et étudiants qui effectuent un stage.

Les institutions d'enseignement supérieur doivent pouvoir exercer librement leurs missions d'enseignement, de recherche et de création, pour faire avancer l'ensemble des savoirs humains et les partager dans une perspective de développement social.